

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 27 octobre 2009 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Hélène Farsa, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. et dir. adj., dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Nadine Blais et Paule Fortier ainsi que M. Pierre Bertrand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente.

Il est 19 h 30.

M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général adjoint et directeur adjoint, direction du service des affaires corporatives et des communications, agit comme secrétaire général par intérim.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-091027-3142

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2009.

Adopté

SUIVI

Un rapport écrit sur les suivis aux questions du public du conseil des commissaires du 22 septembre 2009 concernant le transport scolaire a été déposé aux commissaires.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Julie Villeneuve, représentante de parents du quartier Des Jardins de Saint-Eustache, interpelle le conseil des commissaires relativement à la problématique de déplacement des élèves du secteur Des Jardins en lien avec le cadre d'organisation scolaire 2010-2013 actuellement en consultation. Mme Villeneuve dépose un mémoire et une pétition en appui à sa demande.

Mme Beaulieu, vice-présidente, accuse réception des documents et indique que des audiences publiques sur le cadre d'organisation scolaire 2010-2013 auront lieu le mardi 3 novembre 2009.

M. Éric Sarazin, créateur d'un atelier médiéval, indique qu'il travaille sur un projet touchant la persévérance scolaire. Il est préoccupé par les élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation et souhaite partager son expérience.

Mme Sylvie Robberts, nouvelle présidente du comité de parents, s'adresse aux commissaires. Elle souhaite indiquer la volonté du comité de parents de maintenir la collaboration avec le conseil des commissaires.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-091027-3143

Il est proposé par Mme Sandra East,

D'INSCRIRE le sujet : « Annonce » au point 14.1 de l'ordre du jour;

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Révision de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) – adoption pour consultation;
6. Adjudication de contrats de service de déneigement de certaines de nos écoles pour les hivers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 - adoption;
7. Ordre de la reconnaissance scolaire : lauréat;
8. Approbation des critères du Protecteur de l'élève – adoption pour consultation;
9. Assemblée générale et colloque d'orientation de l'ACSRL 2009;
10. Désignation des représentants à l'ACSRL;
11. Nomination du secrétaire général et du directeur des affaires corporatives et des communications; (huis clos)
- 12.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 15 septembre 2009;
- 12.2 Comptes rendus de la commission d'étude administrative du 16 juin et du 8 septembre 2009;
- 12.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 3 juin 2009;
- 12.4 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 8 septembre 2009;
- 13.1.1 Société de développement économique Thérèse-De-Blainville (SODET) du 17 septembre 2009;
- 12.2.1 Rapport du comité de parents du 1^{er} octobre 2009;
14. Varia;
 - 14.1 Annonce;

DE PERMETTRE à la vice-présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

RÉVISION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT DE BIENS ET DE SERVICES (RM-01)

Résolution n° CC-091027-3144

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses règlements correspondants;

ATTENDU la nécessité de réviser la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles pour tenir compte de ces changements;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Jean Paquette

D'ADOPTER, pour consultation auprès du comité de parents, le projet de Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01).

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES ÉCOLES POUR LES HIVERS 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012.

Résolution n° CC-091027-3145

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO-712 concernant les contrats de déneigement pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 190AO-712;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER les contrats de service de déneigement pour les hivers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 aux plus bas soumissionnaires conformes suivants :

1) M. & Y. Desjardins

Les écoles suivantes :

- Emmanuel-Chénard.....	8 909,67 \$
- Polyvalente Deux-Montagnes.....	80 233,14 \$
- secondaire d'Oka.....	58 539 \$
- Arc-en-ciel.....	11 672,04 \$
- au Cœur-du-Boisé	11 957,94 \$
- Clair Matin.....	17 344,32 \$
- Cœur à cœur, l'Alternative.....	19 496,10 \$
- Curé-Paquin.....	9 286,20 \$
- Horizon-Soleil	17 836,50 \$
- Pavillon secondaire des Patriotes	5 922 \$
- Notre-Dame	5 687,01 \$
- Terre des jeunes.....	11 696,88 \$
- Village-des-Jeunes	10 490,28 \$
- secondaire des Patriotes	71 439 \$
- du Trait-d'Union (pavillons Adolphe-Chapleau et Charles-Ducharme)	12 887,10 \$

Pour un montant forfaitaire de base de 353 397,18 \$ plus les taxes applicables.

2) Les Entreprises Gravel

Les écoles suivantes :

- secondaire Lucille-Teasdale.....	52 964,21 \$
- Chante-Bois.....	25 197,68 \$
- de la Renaissance.....	18 742,35 \$
- de la Seigneurie.....	18 481,99 \$
- de l'Aquarelle.....	12 364,95 \$
- de l'Envolée.....	17 134,90 \$
- des Ramilles.....	27 490,70 \$
- Notre-Dame-de-l'Assomption.....	29 494,08 \$
- des Semailles.....	20 028,56 \$
- secondaire Henri-Dunant.....	46 134,84 \$

Pour un montant forfaitaire de base de 268 034,26 \$ plus les taxes applicables.

3) **Entreprises Martin Forest**

Les écoles suivantes :

- Plateau St-Louis, St-Edmond et fabrique.....	31 626,81 \$
- de Fontainebleau.....	12 566,52 \$
- du Mai.....	8 579,52 \$
- secondaire Rive-Nord.....	25 401,60 \$
- Ressources matérielles, 101 Blanchard, Ste-Thérèse.....	6 284,25 \$
- C.F. Nouvelles Technologies et Centre Multiservice.....	39 836,28 \$
- Arthur-Vaillancourt.....	7 503 \$
- Saint-Gabriel, Pavillons Blanchard et Notre-Dame.....	35 323,20 \$
- Saint-Pierre.....	8 086,05 \$
- Terre-Soleil.....	10 524 \$
- Pavillon Multiservice (pav. Mgr.Philippe-Labelle).....	9 187,50 \$
- Le Tandem (pavillons Lionel-Bertrand et Augustin-Charlebois).....	12 622,08 \$
- Polyvalente Ste-Thérèse.....	84 952,80 \$
- Marie-Soleil-Tougas.....	27 070,68 \$

Pour un montant forfaitaire de base de 319 564,29 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur du service des ressources matérielles à signer tout document initiant le processus.

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document afin de donner effet aux présentes.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE - LAURÉAT

Résolution n° CC-091027-3146

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire Laval-Laurentides » de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER M. Benoit Lorrain, comme lauréat de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2008-2009 à l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Adopté

M. Denis Claude Blais quitte son siège à 20 h 25.

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Proposition

ATTENDU l'entrée en vigueur de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* le 1^{er} juillet 2009;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit désigner un Protecteur de l'élève, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la nature de la fonction du Protecteur de l'élève, à savoir :

- Recevoir et traiter les plaintes des élèves et parents du territoire de la Commission scolaire, acheminées par courriel, lettre, téléphone ou en personne;
- Valider les informations reçues auprès du personnel de la Commission scolaire et ce, en application de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. 1-13.3, article 220.2), du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire, à être adopté par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (document disponible sur demande), et du Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève, à être adopté par la Commission scolaire;
- Se présenter, sur demande, devant le conseil des commissaires afin d'expliquer les éléments de son rapport et répondre aux questions des commissaires;
- Transmettre annuellement à la Commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes reçues, la nature des correctifs recommandés ainsi que les suites qui ont été données à ces recommandations.

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, pour consultation auprès du comité de parents, le document contenant le profil et les qualifications requises par le Protecteur de l'élève;

DE DEMANDER le retour d'avis du comité de parents pour le lundi 30 novembre 2009;

DE VERSER le document contenant le profil et les qualifications requises par le Protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 542.

PREMIER AMENDEMENT

Résolution n° CC-091027-3147

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AMENDER la proposition de Mme Sandra East de la façon suivante :

1) en retirant la deuxième énumération sous le quatrième *ATTENDU* et en le remplaçant par ce qui suit :

« - Valider les informations reçues auprès du personnel de la Commission scolaire et ce, en application de la Loi sur l'instruction publique et conformément à la réglementation applicable; »

2) en modifiant le document contenant le profil et les qualifications requises par le Protecteur de l'élève de la manière suivante, à savoir :

- en remplaçant les mots suivants de la deuxième énumération de la rubrique « PROFIL RELIÉ À LA FONCTION » : « depuis les 5 dernières années » par : « depuis un nombre d'années pertinentes »;
- en retirant les quatrième, cinquième et sixième énumérations de la rubrique « PROFIL RELIÉ À LA FONCTION »;
- en remplaçant les mots suivants de la dernière énumération de la rubrique « PROFIL RELIÉ À LA FONCTION » : « accessible » par : « disponible »; et
- en retirant le troisième énoncé de la rubrique « QUALIFICATIONS REQUISES ».

POUR (11) : Michel Arcand, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Claude Girard, Gilbert Guérette, Christine Labrie, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

CONTRE (9) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

M. Denis Claude Blais était absent lors du vote.

Adopté

DEUXIÈME AMENDEMENT

Résolution n° CC-091027-3148

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AMENDER la proposition principale amendée en ajoutant après le dernier *ATTENDU* le texte suivant :

« *ATTENDU* que les critères adoptés par le conseil des commissaires devront être conformes au règlement de la ministre ».

Adopté

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-091027-3149

ATTENDU l'entrée en vigueur de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* le 1^{er} juillet 2009;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit désigner un Protecteur de l'élève, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la nature de la fonction du Protecteur de l'élève, à savoir :

- Recevoir et traiter les plaintes des élèves et parents du territoire de la Commission scolaire, acheminées par courriel, lettre, téléphone ou en personne;
- Valider les informations reçues auprès du personnel de la Commission scolaire et ce, en application de la *Loi sur l'instruction publique* et conformément à la réglementation applicable;
- Se présenter, sur demande, devant le conseil des commissaires afin d'expliquer les éléments de son rapport et répondre aux questions des commissaires;
- Transmettre annuellement à la Commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes reçues, la nature des correctifs recommandés ainsi que les suites qui ont été données à ces recommandations.

ATTENDU que les critères adoptés par le conseil des commissaires devront être conformes au règlement de la ministre;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, pour consultation auprès du comité de parents, le document contenant le profil et les qualifications requises par le Protecteur de l'élève;

DE DEMANDER le retour d'avis du comité de parents pour le lundi 30 novembre 2009;

DE VERSER le document contenant le profil et les qualifications requises par le Protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 542.

Adopté

M. Daniel Legault quitte son siège à 21 h 20.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COLLOQUE D'ORIENTATION DE L'ACSRL

Résolution n° CC-091027-3150

ATTENDU l'avis de convocation datée du 11 septembre 2009 du bureau de direction de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides (ACSRL) relativement à l'assemblée générale et au colloque d'orientation de l'ACSRL;

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle de l'ACSRL se tiendra le samedi 14 novembre prochain, à l'Hôtel du Lac, ville de Mont-Tremblant, et sera précédée d'un colloque d'orientation visant à redéfinir la mission même de l'ACSRL, lequel colloque sera ponctué par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU qu'il est opportun que les commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles participent à cette assemblée générale et colloque annuel de l'ACSRL, ponctué par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'AUTORISER la participation des commissaires suivants à l'assemblée générale et colloque annuel de l'ACSRL, ponctué par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire, à savoir : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Karine Lefrançois et Guylaine Richer, ainsi que MM. Claude Girard et Benoît Gagnon;

D'AUTORISER également, le cas échéant, les commissaires absents au présent conseil.

Adopté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ACSRL

Résolution n° CC-091027-3151

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 des règlements généraux de la l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides (ACSRL), le conseil d'administration de la l'ACSRL est composé des présidentes et présidents et d'un commissaire délégué (ou d'un substitut) de chacune des commissions scolaires membre.

ATTENDU que telle désignation est faite par résolution de chaque commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 24 des règlements généraux de l'ACSRL, le mandat des délégués au conseil d'administration est d'une durée de deux ans;

ATTENDU que les représentants actuels de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles (CSSMI) à l'ACSRL ont été élus le 13 novembre 2007 et que leur mandat vient à terme (rés. n° CC-071113-2768);

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les représentants de la CSSMI devant siéger au conseil d'administration de l'ACSRL le tout, pour un mandat d'une durée de deux ans;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉSIGNER les commissaires suivants, à titre de représentants de la CSSMI, pour siéger au conseil d'administration de l'ACSRL, à savoir : Mmes Paule Fortier et Guylaine Richer;

DE DÉSIGNER Mme Johanne Beaulieu à titre de substitut.

D'AUTORISER le secrétaire général à transmettre une copie conforme de la présente résolution de désignation au siège social de l'ACSRL le tout, conformément aux règlements généraux de l'ACSRL.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-091027-3152

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

Mme Johanne Roy et M. Benoît Gagnon quittent leur siège à 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-091027-3153

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 50.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-091027-3154

Il est proposé par M. Jean Paquette

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 55.

MM. Denis Claude Blais et Daniel Legault occupent leur siège à 21 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-091027-3155

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 10.

**NOMINATION DE GESTIONNAIRE – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR
À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES
COMMUNICATIONS**

Résolution n° CC-091027-3156

ATTENDU l'avis de concours ayant trait au poste de secrétaire général et de directeur à la direction du service des affaires corporatives et des communications;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE NOMMER M. Jonathan Desjardins Mallette au poste de secrétaire général et de directeur à la direction du service des affaires corporatives et des communications et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, M. Jonathan Desjardins Mallette sera soumis à une période de probation d'une durée d'un an à compter de sa nomination.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-091027-3157

Il est proposé par Mme Sandra East

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-091027-3158

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général